



Guillaume Fournier

Guillaume Fournier, premier ancêtre, est originaire de Normandie. Il est né vers 1619, fils de Gilles Fournier et Noëlle Gagnon (Gageut) de la paroisse de Coulmer en Normandie. Guillaume Fournier ne fut pas trop dépaysé en quittant ce décor rustique pour se trouver soudain dans la petite ville de Québec qui, en 1650, ne comptait que cinq ou six cents habitants.

La première trace de cet homme est celle de son mariage le 20 novembre 1651 à Notre-Dame-de-Québec, avec Françoise Hébert, fille de Guillaume Hébert et d'Hélène Desportes et petite-fille de Louis Hébert, premier « Colon Canadien ». Françoise Hébert, baptisée le 3 janvier 1638, a treize ans à son mariage avec Guillaume Fournier.

Michel Langlois écrit au sujet de Guillaume : « Son alliance avec la famille Hébert lui apporte, en même temps qu'une certaine aisance, une quantité appréciable de problèmes de succession. » Homme agressif et tenace jusqu'à l'obstination, Fournier ne se montre guère conciliant lorsqu'il s'agit de faire valoir ce qu'il croit être ses droits. Guillaume Fournier possédait un tempérament batailleur et revendicateur et il intenta plusieurs procès à Guillemette Hébert, fille de Louis Hébert et épouse du noble Guillaume Couillard.

Guillaume Fournier s'installa sur une partie du terrain du fief de la rivière Saint-Charles, appelé « Fief Saint-Joseph », concédé par

Guillemette Hébert et s'étendant de la rivière Saint-Charles jusqu'à Charlesbourg. Au recensement de 1667, il est déclaré habitant de Charlesbourg et âgé de 44 ans, il possède 4 bestiaux et 17 arpents de terre en valeur.

Désirant vivre en paix, l'année 1671 fut déterminante. Il achète donc une grande terre à la Rivière-à-la-Caille (Montmagny) ; il règle ses comptes avec sieur De Lachenaye et Pierre Aignon dit Lamothe et achète une chaloupe de Denis Guion.

Le 22 août 1672, Noël Morin lui concède une terre dans sa seigneurie de Saint-Luc. Il s'établit dans sa propre seigneurie, puisque fidèle à sa promesse, l'intendant Jean Talon lui fait concéder, le 3 novembre 1672, la seigneurie de Saint-Joseph-du-Sud, près de la seigneurie du sieur de Lespinay, à la Rivière-du-Sud. Il passe un contrat avec le maçon Jacques Charrier auquel il réclame 74 livres et 5 sols, le 25 octobre 1672, ainsi que l'exécution de son marché. Il est condamné le 21 juillet 1673 à remettre à ce même Charrier quatre chemises, un capot et une paire de souliers ou bien à le déduire de la somme qu'il lui doit. Il touche 48 livres et 10 sols de cette somme, le 6 avril 1676, par les mains de René Dubois.

Son établissement sur ses terres de Saint-Joseph-de-Pointe-à-la-Caille l'a forcé à s'endetter. Il doit 107

livres et 12 sols au sieur Aubert de Lachesnaye qui, pour se faire payer, a fait saisir sa chaloupe. Pour recouvrer sa barque et satisfaire le sieur de Lachesnaye, il emprunte 107 livres et 12 sols à Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, le 10 novembre 1680. Il s'associe ensuite avec son gendre Jean Prou, le 29 mars 1681, « pour tascher de subsister ». Il s'est fait construire une chaloupe neuve qui n'a pas « d'appareux ». Son gendre offre de lui fournir tout ce qu'il faut pour la gréer et la rendre navigable à condition qu'ils se partagent chacun la moitié de cette chaloupe et la fassent valoir pour la moitié des frais et des gains. Il en vient à un compro-



M. Jean-Marc Fournier, descendant de l'ancêtre Guillaume, lors de son mariage, le 23 août 1958, à St-Tite-des-Caps.

mis avec ce même Jean Prou qui, par mégarde, a fait enlever des pieux sur sa terre. Prou promet de lui remettre, en compensations, 40 livres payables au moyen de six minots de blé, à 3 livres le minot. Il promet de payer les 22 livres restantes en son nom à Jean Gautreau.

Il est convoqué à Québec par le procureur du roi, le 20 novembre 1688, pour rendre compte de l'argent qu'il a trouvé sur le corps de Claude Patu dit Belays, trouvé noyé en face de l'habitation d'Alphonse Morin. Devant l'état avancé de décomposition du cadavre « qui est si puant qu'on ne peut demeurer auprès », il a demandé à ses enfants de creuser une fosse. Une de ses filles avec un bâton a touché le gousset du noyé. On y a trouvé 26 livres en deux écus blancs et en petites pièces de 4 sols, » qu'il a distribués à ceux de ses enfants et petits-enfants qui ont creusé la fosse. Il doit remettre 20 livres qui appartenaient à Pierre Busson dit Subtile, de Montréal.

Sans doute désireux de revenir à Québec, il se fait concéder un emplacement de vingt-quatre pieds de front par Nicolas Dupont à la Basse-Ville, le 28 octobre 1689 mais il ne vient pas s'y établir. Le 24 octobre 1696, il fait don à ses fils Louis et Charles de quatre arpents de front de sa terre de six arpents dans la seigneurie de Saint-Luc avec les animaux, à condition que ses enfants prennent soin de lui et de leur mère, leur vie durant. Le 2 août 1699, il fait don de tous ses biens à son fils Charles afin, pour lui et son épouse, de « trouver les moyens de n'avoir autres embarras que celui de songer à la mort et à se rendre digne de l'éternelle félicité ».

Il eut plusieurs démêlés, entre autres avec Dame Charlotte de Poitiers, épouse en premières noces de Joseph Hébert, héritier et frère de Françoise Hébert, à qui il dut concéder une bonne partie de ses terres du fief du Sault-au-Matelot. Guillaume Fournier fut souvent perdant dans des procès qu'il intenta.

Dix des quatorze enfants de Guillaume et Françoise Hébert naquirent à Québec. Les quatre derniers virent le jour à Saint-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille (Montmagny). Ils furent baptisés par les prêtres missionnaires: trois furent inscrits au registre de Québec et le dernier à Saint-Thomas. Dans cette même paroisse, le premier baptême fut celui d'un enfant de Guillaume Fournier et Françoise Hébert, de même que le premier mariage.

— Marie, née le 5 mai 1655 et baptisée le même jour; Jacqueline née le 9 et baptisée le 10 avril 1659; Agathe baptisée le 10 avril 1657 à Québec; Joseph né le 13 juillet 1661; Jean, né le 18 et baptisé le 19 mars 1665; Simon né le 27 avril 1667; Pierre né le 23 et baptisé le 24 avril 1669; Louis né en 1674 à St-Thomas; Charles né le 20 juin 1677 à St-Thomas; Françoise, née le 30 avril 1671 et baptisée le 2 mai suivant à St-Thomas de Montmagny, signe dans le registre de St-Thomas de Montmagny, l'acte du premier mariage de cette paroisse, en devenant l'épouse, le 21 avril 1686, de Jacques Boulet/Boulay; Marie-Madeleine née le 3 et baptisée le 9 août 1675.

La maison de Guillaume Fournier fut le lieu de célébration de divers offices religieux jusqu'à la construction de la première chapelle. L'ancêtre concéda une

partie de son terrain pour la construction de la deuxième chapelle de Montmagny. Ce don généreux lui valut le privilège de posséder un banc à lui dans l'église et l'un de ses descendants jusqu'à nos jours.

Guillaume Fournier décède le 24 et est inhumé le 25 octobre 1699 à Saint-Thomas de Montmagny, à l'âge d'environ 80 ans.

Françoise Hébert, devenue veuve, fut déclarée « Sage-femme » élue dans l'assemblée des femmes de cette paroisse à la pluralité des suffrages le 20 novembre 1703, à Saint-Thomas. Elle décéda le 16 mars 1716, à Montmagny.

Guillaume Fournier et Françoise Hébert laissèrent la plus grosse descendance portant le patronyme Fournier à travers toute l'Amérique du Nord. ■

Pour votre information: sous le régime français, 1 sol (ou sou) égal 12 deniers et une livre (ou franc) égal 20 sols. Exemples: un bœuf de 5 ans coûtait 45 livres en 1688 et le charpentier gagnait 75 à 100 livres par année en 1653.

Source: Robert Rochon dans son site Internet

Internet: Luc Trépannier (les Grandes Familles)

Association des Fournier d'Amérique

DBA (Michel Langlois)

La Presse, 12 mars 1994, Robert Prévost